

Agence des aires marines protégées

Emploi proposé

- **Directeur(trice)-délégué(e) du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon (H/F)**

- Grade : ouvert aux fonctionnaires de catégorie A+ ou A expérimentés ou aux non titulaires de niveau équivalent.

- Résidence administrative : commune du Bassin d'Arcachon

- Position administrative : Position normale d'activité, détachement ou mise à disposition pour les fonctionnaires (selon leur statut) ; contrat à durée déterminée de trois ans pour les agents non titulaires

Contexte

L'Agence des aires marines protégées, établissement public à caractère administratif, a été créée par la loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux, les parcs naturels marins et les parcs naturels régionaux. L'Agence apporte un appui aux politiques publiques en matière de création et de gestion d'aires marines protégées et de façon plus générale de protection du milieu marin. Elle est une agence de moyens pour les parcs naturels marins et elle anime le réseau des gestionnaires d'aires marines protégées.

Le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon a été créé par le décret n° 2014-588 du 5 juin 2014.

Situé dans le golfe de Gascogne, il comprend l'ensemble du bassin d'Arcachon et s'étend également vers le large jusqu'à trois milles nautiques. Il couvre 420 km² d'espace marin, et comprend trois milieux naturels interdépendants : la lagune à marée, l'une des rares d'Europe, les marais maritimes, et l'océan. Il abrite de nombreuses activités professionnelles et touristiques : ostréiculture, pêche, plaisance...

Comme tout parc naturel marin, il a pour objectif de contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin (*Code de l'environnement L334-3*).

Nature de l'activité

Le (la) délégué(e) du directeur de l'Agence auprès du conseil de gestion du Parc (« directeur(trice)-délégué(e) ») est en charge de l'appui au conseil de gestion.

Placé(e) sous l'autorité du directeur de département « Parcs naturels marins » de l'Agence, il (elle) a vocation à diriger l'équipe du Parc qui sera à terme d'une vingtaine d'agents. Il(elle) travaille en lien étroit avec le président du conseil de gestion notamment pour l'animation de ce conseil et de son bureau, la communication du Parc et plus généralement pour tout événement de la vie du Parc.

Il(elle) prépare les réunions du conseil de gestion et de son bureau dont il(elle) assure le secrétariat. Il(elle) est responsable de l'élaboration et du suivi du plan de gestion du Parc. Il(elle) prépare le programme annuel d'actions du Parc, en assure l'exécution et établit le rapport annuel d'activité.

De façon générale, il(elle) veille à la cohérence de ses actions avec celles des autres parcs naturels marins et celles de l'Agence en général.

Sur les 3 prochaines années, le(la) directeur(trice)-délégué(e) aura plus particulièrement à installer le Parc, constituer l'équipe du Parc (recrutement des chargés de mission, puis des agents de terrain) et préparer le plan de gestion du Parc en lien avec le conseil de gestion.

Qualités requises

- Connaissance approfondie et expérience d'au moins 5 ans dans le domaine maritime et/ou en gestion d'espaces protégés
- Capacité à travailler avec les élus, les services de l'État et les divers représentants des usagers professionnels et de loisir du milieu marin
- Grande capacité d'écoute et de négociation
- Expérience d'au moins 5 ans en management et en conduite de projets
- Organisation, rigueur et méthode
- Disponibilité

Candidatures

Date limite des candidatures : **19 février 2015**

Prise de poste : **à compter d'avril 2015**

Les candidatures devront consister en une lettre de motivation et un curriculum vitae et sont à adresser :

- soit par courrier à :

Agence des aires marines protégées
16 quai de la douane
BP 42932
29229 BREST CEDEX 2 ;

- soit par courrier électronique à recrutement@aires-marines.fr.

La référence « P145 » devra impérativement apparaître dans l'objet du courrier ou du courriel

Les personnes souhaitant des informations sur le poste peuvent contacter Pierre LECA, directeur du département « Parcs naturels marins » au 02 98 33 87 84.

Modalités de sélection

Une première sélection des candidats sera effectuée au vu de la lettre de motivation et du curriculum vitae.

Les candidats ainsi sélectionnés seront ensuite convoqués devant un jury.

